

## **« Continuité pédagogique » :** **attention à l'illusion de normalité**

Nous partageons l'analyse de différentes organisations syndicales et intersyndicales (\*). Nous vous la livrons avec les nécessaires adaptations locales.

### ***Maintien du lien pédagogique***

Depuis plus d'une vingtaine de jours, les choses s'organisent progressivement pour maintenir, à distance, un **lien pédagogique**. C'est aussi le terme choisi avec raison par Lyon 3 en direction des étudiant·es, plutôt que de parler d'une intenable « continuité pédagogique ». En effet, la continuité à tout prix ne peut qu'aboutir à une fracture pédagogique.

Attaché·es à notre mission de service public, si nous pouvons dans ces circonstances exceptionnelles continuer à transmettre, à échanger, à questionner, et aussi, reconnaissons-le, à porter les esprits sur autre chose que l'anxiété du quotidien, nous le ferons avec toute notre conscience professionnelle.

### ***Mais rupture de la « continuité pédagogique »***

Mais nous voulons mettre en garde dès maintenant sur les dangers que représenterait l'illusion de normalité, la tentation de vouloir continuer à distance à un rythme ordinaire comme si de rien n'était. Cette tentation est manifeste, aussi bien dans les consignes du ministère, et parfois même dans nos pratiques, mais il faut tout de suite la repousser. La période que nous vivons **N'EST PAS NORMALE** et nous fonctionnons, chacun selon les circonstances, dans un mode anormal. La priorité est, pour toute la communauté universitaire, de respecter les consignes de confinement. La situation aujourd'hui est celle de **la rupture de la continuité pédagogique**.

Enseignant·es, BIATSS, titulaires, contractuel·les ou vacataires, nous vivons dans des circonstances hétérogènes et qui ne peuvent pas être normées. Les conditions matérielles de confinement, d'approvisionnement, d'accès à une connexion et à du matériel informatique adéquats, la présence d'enfants, de parents, la maladie de soi ou d'un proche, l'investissement dans la gestion de la crise, ou encore l'anxiété, créent des situations diverses, mais qui ont toutes en commun d'être incompatibles avec un fonctionnement « normal ». Certain·es peuvent travailler à plein-temps, d'autres à temps très partiel, d'autres pas du tout, et les situations évoluent en permanence.

### ***Télétravail et ASA (autorisation spéciale d'absence)***

Il convient de préciser pour tous les personnels de l'université (BIATSS ou enseignant·es, titulaires, contractuel·les ou vacataires), ce qui est attendu des agent·es en télétravail. Les directions doivent faire preuve d'une extrême bienveillance, sachant que les situations peuvent évoluer d'un jour à l'autre ou d'une semaine à l'autre. La garde d'enfants, l'absence du matériel nécessaire, l'absence de connexion, la méconnaissance des outils numériques requis pour le télétravail, et bien entendu l'état de santé de soi ou de ses proches, sont des raisons pour ne pas télétravailler et pour demander à bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence (ASA). Vous devez pouvoir le faire en adressant simplement un mail à votre responsable administratif ou à la direction de votre département ou de votre UFR pour les enseignant·es et enseignant·es-chercheur·ses. Nous encourageons tous les personnels concernés à faire cette demande et à ainsi recourir à ce qui est un droit. Cette autorisation spéciale d'absence ne vient pas en déduction des droits à congés annuels.

Nous appelons les directions de toutes les composantes à être les **garantes du respect de ces droits**. Il faut absolument que ces droits soient rappelés et diffusés auprès de toutes et tous, titulaires comme vacataires et contractuel·les.

Maintenir un lien pédagogique suppose le télétravail des enseignant·es (et de BIATSS), souvent sans préparation : la règle doit être le **VOLONTARIAT**. Le lien pédagogique doit se décliner au niveau de l'enseignant·e avec les moyens mis à sa disposition sans contrainte des établissements.

### ***Nos attentes vis-à-vis des étudiant·es***

Il est donc illusoire et dangereux de programmer la reproduction à l'identique de tous les cours. Nous ferons ce que nous pourrons, comme nous le pourrons, pour maintenir un **lien pédagogique** avec les étudiant·es, fournir davantage de références à celles et ceux qui ont du temps, répondre à leur questions, mais les solutions que nous trouverons seront nécessairement diverses et artisanales.

De même, nos attentes vis-à-vis des étudiant·es doivent être clarifiées : nous mettons à leur disposition des outils pour poursuivre leur travail, quand c'est possible nous leur donnons des travaux à effectuer, mais il doit être clair dès maintenant que le régime pédagogique normal ne peut être maintenu. Comme les enseignant·es et les BIATSS, la situation matérielle, sanitaire et sociale des étudiant·es est extrêmement diverse, et va évoluer au fil du temps. Chaque étudiant·e fera « comme il/elle peut ». Et aucun·e ne doit ressentir l'injonction de rendre des travaux au détriment de son sommeil, de sa santé physique ou psychique, ou de sa sérénité. Aucun·e étudiant·e ne doit débiter un stage pendant la période de confinement. La neutralisation des UEs de stage doit se généraliser, lorsque ceux-ci n'étaient pas déjà bien entamés avant la crise sanitaire.

**Les modalités d'évaluation** devront prendre acte de cette rupture de la continuité pédagogique et de cette diversité évolutive des situations. Il n'est pas envisageable que des étudiant·es soient mis·es en échec sur le semestre en cours, ni même sur l'année, par exemple par l'impossibilité d'une compensation, alors que la situation actuelle produit potentiellement ces échecs. Afin de garantir l'égalité de traitement de toutes et tous, une solution pourrait être que le semestre en cours, voire l'année, soient validés pour toutes et tous selon des modalités à définir collectivement. L'étudiant·e pourrait toutefois renoncer à cette validation si il/elle pense qu'il/elle n'a pas suffisamment compris les notions nécessaires pour la suite de sa formation. Cette validation de fait devrait alors s'accompagner d'un plan d'urgence dans l'enseignement supérieur pour la prochaine rentrée universitaire, afin que les formations puissent accueillir tous et toutes dans de bonnes conditions dans les années supérieures. Nous rappelons la dissociation nécessaire entre le suivi, l'accompagnement, la transmission des connaissances et l'évaluation. Ne pas évaluer ne signifie pas que l'on renonce au suivi et à l'accompagnement. Dans tous les cas, nous nous opposons formellement à l'organisation de nouvelles épreuves à distance, dont les conditions d'égalité et de sérénité ne sont absolument pas remplies actuellement, et ne le seront pas dans les trois prochains mois. L'Université, lieu de réflexivité, doit impulser une dynamique de reconstruction en contexte de crise. Elle ne doit pas contribuer à reproduire des inégalités sociales encore aggravées par la situation actuelle, et donc par des examens ne prenant pas en compte ces inégalités. L'Université doit réaffirmer haut et fort des objectifs de formation intellectuelle, d'analyse critique, et d'émancipation individuelle et collective.

### ***Fonctionnement des institutions et démocratie***

Tout cela nous amène à une conclusion évidente : la continuité des activités nécessite le fonctionnement des institutions pour la gestion de la situation sanitaire et des affaires courantes,

urgentes et essentielles uniquement. Les instances élues doivent se réunir régulièrement par visioconférence pour faire le point, faire émerger les problèmes et réfléchir collectivement aux solutions. Il s'agit des instances élues centrales (CA, CFVU, CR), locales (Conseils de composantes, Départements...) et représentatives des personnels (CHSCT et CT). Il n'est pas possible que des scénarii divergents soient avancés selon les filières et les diplômes. Nous sommes contre un rallongement du calendrier pendant la période estivale qui, en plus du télétravail, viendrait pénaliser personnels et étudiant·es. Les étudiant·es n'ont pas forcément les moyens de venir à l'université ou de travailler sur leurs cours au-delà du calendrier prévu et les collègues doivent pouvoir poser leurs congés selon les modalités habituelles.

Cette période très particulière ne doit pas conduire au recul des droits des travailleurs·ses, des étudiant·es et de la démocratie. En cette période exceptionnelle et pour construire collectivement la suite, nous avons plus que jamais besoin de solidarité. Pour ce faire, il faut respecter les situations individuelles et ne pas ajouter de pressions inutiles.

### **Les organisations CGT, FSU et SUD de Lyon 1**

(\*) <https://amubox.univ-amu.fr/s/gcBzJP2SJXJ3tgZ#pdfviewer>

<https://snesupparis1sorbonne.wordpress.com/2020/03/23/maintien-de-la-continuite-pedagogique-attention-a-lillusion-de-normalite/>

<https://cgt.fercsup.net/syndicats/ile-de-france/universite-paris-3-sorbonne-nouvelle/article/evaluation-des-etudiants-validation-du-semester-suivi-pedagogique-des-etudiants>

<http://www.sudeduc59.lautre.net/spip/spip.php?article626>

...